

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.

2023.01.04 CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES 2023 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – OCTROI D'UNE SUBVENTION

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 7.5.3 - Subventions accordées aux associations

Consciente d'une population féline sauvage importante sur son territoire, la Ville d'Ambérieu en Bugey a souhaité s'engager dans une démarche de stérilisation et d'identification des chats libres.

Pour ce faire, la Ville s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'Amis, fondation reconnue en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La présente convention :

- ❖ Encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaires par le contrôle de la reproduction, en accord avec la législation en vigueur

- ❖ Concerne uniquement les chats libres sauvages qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification et n'est donc pas applicable aux chats sociables adoptables ou aux chats / chatons pouvant être sociabilisé.
- ❖ Détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats libres sans propriétaire vivant sur le domaine public de la Commune
- ❖ Détermine l'expression des besoins de la Commune conformément au questionnaire 2023 annexé à la présente convention
- ❖ Détermine les modalités de prise en charge des frais de stérilisation et de puces électroniques par la Fondation 30 millions d'Amis et la Commune.

La Municipalité et la Fondation 30 millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais de stérilisation et des puces électroniques, à hauteur des montants maximums suivants :

- ❖ 80 € TTC pour une castration + puce électronique
 - ❖ 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique
- Et exceptionnellement
- ❖ 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique

La Commune s'engage à verser à la Fondation 30 millions d'Amis sa participation financière de 50 % avant toute opération de capture, soit 855 euros correspondant à l'estimation spécifiée dans le questionnaire de la Fondation, correspondant à la stérilisation de 19 chats (mâles et femelles confondus).

La Commission Municipale **Ressources Humaines – Administration Générale – Tranquillité publique et nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis ci-jointe ;
2. **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 855 euros à la Fondation 30 millions d'Amis au titre de la stérilisation des chats sauvages pour l'année 2023 et chaque année sur le temps de ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230224-DEL_2023_01_04-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023